

Procès verbal Conseil Municipal du 06 juin 2014

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, Mme Natacha DELAFOSSE, M. Christian MAUQUET, M. Cédric TERREE, M. Christophe JEAN, M. Matthias Pain, M. Willy BLAKE-LEMARE, Mme Gaëlle VILLANT, M. Samuel MELLETT, M. Hervé DHEROUVILLE, Mme Sandrine RENOUF

Absents ayant donné procuration à : Néant

Absents excusés : M. Cédric TERREE

Absents : Néant

Approbation du procès verbal du CM du 25 avril 2014

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Indemnité de conseil alloué au Comptable du Trésor

Délibération n° 2014/017

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 2982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Considérant que la commune peut difficilement se passer de l'aide du Comptable du Trésor, après délibération, le Conseil accepte, à l'unanimité, de verser l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor.

Désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Délibération n° 2014/018

Au 1^{er} janvier 2014, six communautés de communes et une commune isolée ont fusionné pour créer la communauté d'agglomération SAINT-LÔ AGGLO.

Cette transformation s'est accompagnée du passage en fiscalité professionnelle unique (FPU).

L'article 1609 nonies C du code général des impôts stipule que ce passage en FPU implique la création d'une commission locale chargée d'évaluer les charges liées aux compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à la commune.

Par délibération n°2014-103-15 en date du 28 avril, le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a créé la Commission Locale des Charges Transférées pour le territoire.

Cette commission est composée de 83 membres, répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants, avec au minimum un représentant par commune.

Considérant ce mode de calcul, un membre du conseil municipal doit être désigné pour représenter la commune au sein de la CLECT de Saint-Lô Agglo, celui-ci pouvant être délégué communautaire ou non.

A la question " qui veut bien se porter candidat ?" aucun membre du Conseil ne fait acte de candidature. Après discussion, Samuel MELLETT accepte d'être candidat et est élu par 9 voix pour et 1 abstention.

Désignation des représentant de la commune au sein du SAG de Saint-Clair-sur-Elle

Délibération n° 2014/019

Lors de chaque renouvellement de conseil municipal, les représentants au sein du SAG de Saint-Clair-sur-Elle doivent être désignés. Pour notre commune, il faut nommer 3 délégués, le Maire et deux autres personnes.

A la demande de candidature, Gaëlle VILLANT et Hervé DHEROUVILLE acceptent d'être candidats et sont élus à l'unanimité. Les représentants de la commune au SAG de Saint-Clair-sur-Elle sont Guy BERTHOLON, Gaëlle VILLANT et Hervé DHEROUVILLE.

Création d'une commission "Accessibilité - Urbanisme"

Délibération n° 2014/020

La loi sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) doit s'appliquée au 1^{er} janvier 2015.

La loi ALLUR modifie la gestion des demandes d'urbanisme qui ne seront plus traitées par la DDTM et qui pourraient être reprise par Saint-Lô Agglo si celle-ci en prend la compétence.

Il est proposé la création d'un commission "Accessibilité - Urbanisme" qui permettra de gérer ces deux domaines.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place d'une commission "Accessibilité - Urbanisme", les membres de cette commission sont : Guy BERTHOLON, Christian MAUQUET, Mathias PAIN et Willy BLAKE

Encaissement d'un chèque émit par l'association Fit'Energy

Délibération n° 2014/021

Pour contribuer d'entretien, de chauffage et d'électricité de la salle des fêtes utilisée dans le cadre de son activité bihebdomadaire, l'association Fit'Energy verse à la commune une participation de 300 €. Le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'acceptation de cette participation.

L'association précise qu'il s'agit plus d'une donation qu'une contribution au frais de fonctionnement de la salle des fêtes en remerciement à la libre utilisation deux fois par semaine.

Les avis sont partagés quand à l'acceptation de cette somme et le Conseil par 1 voix contre et 3 abstentions l'encaissement du chèque de l'association Fit'Energy.

Fauchage et éparage des voies communales et des chemins ruraux

Délibération n° 2014/022

L'entretien de la voirie communale était pris en charge par la communauté de communes de l'Elle. Suite à la création de Saint-Lô agglo, cette compétence a été rétrocédée aux communes. L'entretien consiste en l'éparage et le fauchage des voies communales sur une longueur de 8 325 m, hors chemins de randonnées pris en charge par Saint-Lô Agglo.

Deux entreprises ont été contactées :

SARL DECAEN de Cerisy-la-Forêt, qui était le prestataire pour la communauté de communes de l'Elle pour l'entretien des chemins de la commune

Judicaël MAUQUET de Saint-Germain d'Elle.

Les deux offres sont très proches avec un prix légèrement plus faible pour Judicaël MAUQUET, 1 767,29 € TTC, et pour SARL DECAEN, 1 798,20 € TTC avec la précision du détournement des poteaux indicateurs sur l'offre de Judicaël MAUQUET.

Après délibération, le Conseil Municipal retient l'offre de Judicaël MAUQUET et autorise le Maire à signer le devis pour engager les travaux.

Travaux

➤ Logement "HARDEL", salle de bain

Natacha DELAFOSSE présente les conclusions de la commission "Bâtiments communaux" qui, après comparaison des offres et renégociation, donne un avis en faveur de la proposition STEVENIN, pour un montant de 16 721,59 € TTC. En effet, outre un montant favorable, offre l'avantage d'un suivi et d'une coordination des travaux par la Sté STEVENIN. Une modification sera demandée pour une porte de 93 cm dans le cadre de l'accessibilité. Les travaux devront être effectuée fin août début septembre. Après délibération, le Conseil Municipal suit la proposition de la commission et retient l'offre de la Sté STEVENIN et autorise le Maire à signer les devis pour engager les travaux.

➤ Ferme de la Bigne, plafond salle de bain

Une entreprise a été contactée, HD Menuiserie. Les travaux prévoient la démolition et reconstruction avec isolation du plafond de la salle de bain, ainsi que le couloir, pour un montant de 1 227,35 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal retient l'offre de HD Menuiserie et autorise le Maire à signer le devis pour engager les travaux.

Informations - Questions diverses

➤ Adhésion à "Télémairie"

La commune de Saint-Germain d'Elle est une des dernières à ne pas utiliser le service Télémairie qui permet de recevoir les courriers des services de l'état (arrêtés, circulaires,...) par voie informatique. La demande d'adhésion sera faite auprès de la Préfecture.

➤ Informatique

Le budget 2014 prévoit un changement du matériel informatique et l'installation de nouvelles versions des logiciels que la Mairie utilisent. La Sté NFI, notre fournisseur de logiciel, nous a fait parvenir une offre regroupant matériel et logiciels. Cette proposition est très au dessus du budget prévu. Une nouvelle offre sera demandée à NFI et les fournisseurs de matériel sur la région seront contactés (REGESCO, ICM, DALTONER).

➤ Antenne château d'eau

Le 27 mai, nous avons reçu en Mairie, Mme BINET du Conseil Général de la Manche en partenariat avec Manche Numérique, pour la résorption des zone blanche dans le cadre du projet MiMO. Ce projet a pour but de garantir l'accès à internet à tous et d'éviter une fracture numérique dans l'attente de raccorder tous les foyers à la fibre optique. Notre territoire possède un point haut avec le château d'eau qui pourrait convenir comme site secondaire. Mais pour prétendre à cette implantation, il faut une hauteur de 20 mètres et le château ne fait que 16 mètres, paradoxalement une antenne mât ne nécessite que 12 mètres.

L'attestation d'adhésion a été signée avec Manche Numérique, et nous sommes dans l'attente de la réponse quand à la possibilité d'implantation sur notre château d'eau malgré le manque de hauteur. Une réponse devait nous parvenir avant la date de ce Conseil Municipal.

➤ Contrat route avec le Conseil Général de la Manche

M. VIOLETTE, de la Direction des route du Conseil Général de la Manche, a été reçu en Mairie pour évoquer la possibilité d'une aide technique pour les travaux routiers puisque l'ATESAT, aide technique des services de l'Etat, a été supprimée.

L'aide apportée par le Conseil Général consisterait en l'étude et l'estimation du montant des travaux, le lancement des consultations et l'étude des appels d'offre, et le suivi des travaux. Le contrat est facturé 10 € de l'heure.

Une visite des routes et chemins est à prévoir avec la commission "Voirie communale".

➤ Réunion rythmes scolaires

Une réunion est prévue le mardi 10 juin à Saint-Clair-sur-Elle et concerne la jeunesse, les activités de l'office des sports avec Saint-Lô Agglo, les rythmes scolaires et l'avenir de l'office des sports avec Saint-Lô Agglo. Gaëlle VILLANT, membre de la commission "Vie Scolaire", pourra assister à la réunion et représenter la commune.

➤ Commissions thématiques de Saint-Lô Agglo

Les commissions thématiques de Saint-Lô Agglo sont ouvertes aux Délégués mais aussi aux Conseillers Municipaux. Il existe 16 commissions. Natacha DELAFOSSE propose sa candidature pour la commission "Environnement-Ordures ménagères-Transition énergétique". Guy BERTHOLON propose sa candidature pour les commissions "Eau-Assainissement", "Urbanisme-Aménagement de l'espace-Habitat" et "Formation supérieure-Recherche-Vie étudiante".

➤ Problème élagage

Un problème d'élagage sur le chemin de "Gros Mesnil" est rapporté par Samuel MELLET. Ce chemin est classé en voie communale (VC 2) de le RD 34 sur 1 075 mètres, ensuite il est classé comme chemin de randonnée et donc l'entretien est de la responsabilité de Saint-Lô Agglo.